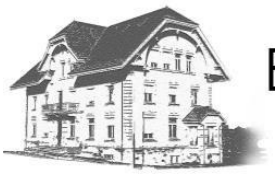

Etablissement scolaire

Bois-d'Amont - Ferpicloz

Charte du bus scolaire

Nous rappelons aux parents que les bus scolaires sont réservés uniquement aux trajets pour l'école et ne peuvent pas être utilisés comme bus navette pour aller manger ou jouer chez un/une copain/copine dans le village voisin. Une demande exceptionnelle (garde ou/et dîner réguliers chez les grands-parents, ou les mamans de jour, par exemple) peut toutefois être adressée par écrit au secrétariat de l'école avant le 1er août 2025, à secr.ep.arconciel@edufr.ch.

Pour les transports scolaires, les communes ont mandaté les Transports Publics Fribourgeois (TPF). Nous disposons de deux bus scolaires qui véhiculent les enfants du domicile à l'école et d'une école à l'autre.

Pour les questions concernant les transports, veuillez-vous adresser aux conseillères communales de Bois-d'Amont et Ferpicloz ou au secrétariat de l'école.

La charte du bus – signée en début de chaque année scolaire par tous les élèves et les parents – règle le bon déroulement des transports scolaires ainsi que le comportement correct des élèves pendant les trajets :

1. Je respecte les horaires.
2. J'attends l'arrêt complet du bus avant de m'en approcher. Je me positionne dans les zones prévues.
3. Je laisse descendre les autres enfants avant de rentrer dans le bus.
4. Je ne bouscule pas les autres.
5. Je dis bonjour à la conductrice / au conducteur en arrivant dans mon bus.
6. Je prends place et j'attache ma ceinture dès que je suis assis-e.
   Je reste assis-e et attaché-e pendant tout le trajet et jusqu'à l'arrêt complet du bus.
   Je ne détache pas mes camarades.
7. Je laisse l'espace disponible… Ne pas encombrer.
8. Je ne réserve pas de places.
9. J'ai un comportement respectueux envers la conductrice / le conducteur ainsi que mes camarades : je ne crie pas, je surveille mon langage, je ne provoque pas de bagarres, je ne lance pas d'objets, je ne mets pas les pieds sur les sièges. Je prends soin du matériel et je parle calmement.
10. Je respecte les consignes de la conductrice / du conducteur.
11. Les objets interdits dans le milieu scolaire sont aussi interdits dans le bus.
12. Je ne bois pas et ne mange pas dans le bus. Je garde le bus propre.
13. Je dis au revoir et merci à la conductrice / au conducteur en quittant le bus.

Conséquences en cas de non-respect

1/2/3/4/5/7/8	Avertissement oral à l'élève par les chauffeurs et en cas de récidive la CIS (commission intercommunale scolaire) contacte les parents.
6/9/10/11/12/13	Signalement aux parents. En cas de non-respect répété, une exclusion des transports scolaires peut être décidée.

L'exclusion des transports scolaires sera déterminée au cas par cas par la CIS (commission intercommunale scolaire) et pouvant aller d'une semaine à une période plus longue dans les limites de la législation scolaire. Les parents assumeraient le transport de leur enfant durant cette période.

Charte du bus scolaire

Nous, parents de _____, avons pris note des différents points ci-dessus et sommes conscients des sanctions éventuelles en cas de non-respect.

Date : _____

Nom, prénom de l'enfant et classe : _____

Signature de l'enfant : _____

Signature représentant légal : _____